

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. CHEVRIER Gilles, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, FOLLIET Frédéric, LACOSTE Patrick , LAUBLANC Jean-Jacques

Membres excusés : MM. BOULY Laurent (Pouvoir à M. LACOSTE Patrick) et FIERIMONTE Sébastien (Pouvoir à M. LACOSTE Patrick)

Secrétaire de séance : Mme BUCHAILLARD Sylvie

M. Patrick LACOSTE rappelle brièvement les différents points du Compte rendu de la précédente séance du 28 mai 2021 :

Les permanences du maire et des adjoints sont mises en place

Tout le volet administratif a été traité

Un adjoint technique territorial a été recruté

Une convention a été établie entre la mairie et les Pagaies de la Seille

Monsieur Jérémy FERRE travaille sur le dossier des extincteurs (inventaire des équipements, maintenance, demandes de plusieurs devis en cours, etc.). Il se renseigne également sur la maintenance du défibrillateur et sur la formation à l'utilisation (formation du personnel communal, etc.)

Mme Sylvie BUCHAILLARD remercie M. Laurent BOULY pour sa réactivité en ce qui concerne la publication des articles sur le site internet.

Le compte rendu de la précédente réunion du 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

VIE SCOLAIRE :

Mme Sylvie BUCHAILLARD fait un point sur le dernier conseil d'école, elle rappelle les actions menées avec l'école (travail autour de l'appel du 18 juin, aide à l'organisation de la sortie scolaire de la classe élémentaire à la Réserve de la Truchère le 29 juin, report à l'année prochaine de l'animation envisagée avec l'association de Boules Lyonnaises). Elle évoque également l'organisation scolaire prévue pour l'année prochaine.

M. Fabrice GARNIER accueillera du 23 au 28.08.2021 cinq élèves en élémentaire dans le cadre d'un stage de réussite scolaire.

Le conseil municipal décide d'offrir aux élèves de CM2 qui quittent l'école de Ratenelle un « cadeau » pour leur entrée en 6^{ème} (coffret stylo). Mme Sylvie BUCHAILLARD se charge de l'achat.

Un point est fait sur les travaux prévus dans les classes durant l'été : rénovation du parquet de l'élémentaire par le personnel communal, changement des néons et remplacement par des plaques LED (En attente des devis sollicités auprès des électriciens BOUVARD et SEIGLER,) taille de haies, etc.

M. Patrick LACOSTE indique avoir fait une demande de tables et de chaises pour la classe maternelle auprès de la mairie de Ménetreuil (en attente de réponse).

La sécurisation de l'entrée de l'école élémentaire est en cours d'étude. La commission bâtiments soumettra ses propositions au prochain conseil municipal pour validation.

La sécurisation du portillon d'accès au parc est évoquée, une solution doit être trouvée afin de fermer le portillon durant le temps scolaire et permettre en parallèle l'accès du parc au public en dehors du temps scolaire.

Le conseil municipal décide de valider l'achat d'un ordinateur portable pour M. Fabrice GARNIER (suite à sa demande datant de 2020 restée en suspens), plusieurs devis seront sollicités pour un achat avant la fin de l'année 2021 (crédits disponibles au budget – Compte matériel scolaire). M. Fabrice GARNIER demande également la possibilité d'étudier l'achat d'un vidéo projecteur pour sa classe. Le conseil municipal décide

de faire chiffrer cet équipement et décide de déposer un dossier de demande de subvention pour 2022 dans le cadre du projet « écoles numériques » si celui-ci est reconduit pour 2022.

Mme Eline RIBARD, enseignante en maternelle, demande l'achat d'un ordinateur portable et que la cour de l'école maternelle soit recouverte d'un enrobé. Ces demandes n'ayant pas été étudiées préalablement et aucun crédit n'ayant par ailleurs été prévu au budget, le conseil décide de ne pas les valider.

Rentrée scolaire 2021-2022 :

Mme Sylvie BUCHAILLARD indique que la commission scolaire est en train de travailler sur le règlement intérieur de la cantine scolaire / garderie périscolaire et que des modifications sont envisagées, sous réserve de protocole sanitaire (une réflexion pour l'acquisition d'un nébuliseur est envisagée) et de respect des inscriptions par les parents. Sont à l'étude : la possibilité d'accueillir à la cantine les enfants scolarisés de trois ans, ou encore l'extension des horaires de garderie le soir. En sachant qu'une période probatoire sera mise en place dans un premier temps jusqu'en octobre 2021, pour essai. Les documents correspondants seront communiqués à la rentrée.

Une réflexion pour la rentrée scolaire 2022-2023 est amorcée. Le groupe de CM2 en 2021- 2022 est important (7 élèves), quand ce groupe partira au collège, il faudra impérativement trouver de nouveaux élèves pour éviter tout risque de fermeture de classe. M. Patrick LACOSTE évoque la réflexion à mener pour l'accueil d'enfants de communes voisines (Ex : La Truchère).

VIE ASSOCIATIVE :

- ⇒ L'association de loisirs a fait une demande de salle pour les cours de danse du mardi soir. Un accord a été trouvé avec la mairie de la Truchère afin que les cours aient lieu dans la salle des Fêtes de la Truchère durant l'indisponibilité de la salle polyvalente de Ratenelle.
- ⇒ Mme Emmanuelle MATTHEY représentera le conseil municipal lors de l'Assemblée Générale de la société de chasse le 11 juillet 2021. L'association demande si la commune dispose d'un local pour entreposer du matériel et demande également si une participation financière communale est envisageable dans le cadre du piégeage (ragondins, renards, corbeaux, etc.) via la prise en charge de l'achat de cartouches par exemple. Le conseil municipal demande à M. Jérémy FERRE de constituer un dossier de demande de participation, comprenant un inventaire chiffré (nombre d'animaux piégés par catégorie, lieux, inventaire du matériel, etc.) et de préparer un argumentaire afin d'expliquer au conseil l'utilité publique de ces actions.
- ⇒ Service de Transport à la demande (Communauté de Communes Terre de Bresse) : M. Patrick LACOSTE explique avoir rencontré Mme Catherine GALOPIN concernant le dispositif de transport à la demande. Le minibus de Terres de Bresse pourrait être utilisé pour conduire les personnes au marché de Cuisery pour 4€ au lieu de 2€ actuellement. La commune pourrait prendre en charge la différence. Le conseil municipal décide de faire un essai durant cet été, en s'assurant de la pérennité du transport. Mme Fabienne LAMOTE accompagnera les habitants. M. Patrick LACOSTE rappelle que le minibus de la commune est peu utilisé et que le coût de l'assurance s'élève à 1000€ par an.
- ⇒ M. Jérémy FERRE indique la mise à jour progressive de la liste des associations. Une réunion sera programmée à l'automne pour se rencontrer, établir le calendrier des manifestations et lister les demandes. Une journée des associations pourrait être organisée. Dans un deuxième temps une Boîte aux livres pourra être installée.

Mme Sylvie BUCHAILLARD remercie les membres de la commission pour l'efficacité des travaux.

VOIRIE :

- ⇒ La réfection de la Route du Gué est prévue dans le cadre du programme de voirie de la Communauté de Communes Terres de Bresse. MM Patrick LACOSTE et Jean-Jacques LAUBLANC ont rencontré les riverains concernés afin d'expliquer les travaux qui démarreront le 5 juillet 2021.
- ⇒ M. Jérémy FERRE va interroger le SIVOM quant aux demi-tours du camion effectués dans les cours des particuliers.

- ⇒ L'organisation de la coupe des platanes à l'automne est envisagée en sollicitant la mise à disposition d'un agent par la Communauté de Communes Terre de Bresse pour aider l'agent communal qui passera son CACES d'ici là.
Le conseil valide la décision de couper un platane sur deux.
- ⇒ M. Patrick LACOSTE fait un point sur le dossier de l'ancienne tondeuse. Le conseil municipal décide d'aller récupérer la tondeuse et de payer le forfait de démontage ainsi que la main d'œuvre correspondante. Le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge les frais de gardiennage facturés (absence de devis préalable validé).

BATIMENTS :

- ⇒ Salle de bains du logement du CCAS : après plusieurs rendez-vous sur place et plusieurs devis, le conseil municipal décide de valider dans un premier temps l'achat du matériel auprès du Comptoir des Fers et dans un second temps le devis de main d'œuvre établi par M. Max CŒUR de Sermoyer pour un montant total maximum des travaux de 4500 € TTC (matériel + main d'œuvre). Les travaux devraient pouvoir être programmés avant la fin du mois d'août.
- ⇒ Rénovation de la Salle des Fêtes : M. Patrick LACOSTE fait part des devis de maîtrise d'ouvrage qui avaient été sollicités précédemment par M. Sébastien FIERIMONTE. Ces devis étant très élevés, le conseil municipal décide de recontacter M. Christophe BRISE qui avait réalisé une première étude et établi un premier avant-projet il y a quelques années, avec un estimatif des travaux. Un groupe de travail au sein du conseil est créé (MM. Patrick LACOSTE, Jacky LAUBLANC, Frédéric DAVID et Jérémy FERRE)
- ⇒ Logement à l'étage de l'école : M. Patrick LACOSTE propose de contacter Mme Karima SIDRE pour établir un chiffrage estimatif des travaux.

CADRE REGLEMENTAIRE :

- ⇒ Représentants Commission communale des impôts : Mme Sandrine FARRIS informe l'assemblée que la commission est établie par le service des Impôts pour la durée du mandat ; en cas de volonté de certains membres titulaires de ne plus y participer, il faut faire appel aux autres membres suppléants de la liste pour les remplacer.
- ⇒ Délégué Commission Liste Electorale : Mme Sandrine FARRIS rappelle que la commission liste électorale est composée d'un représentant de d'Etat et d'un représentant du Tribunal (Mme Claire EYRAUD et M. Anthony PONCET) ainsi que d'un membre du conseil municipal (hors maire, adjoints et conseillers municipaux avec délégation). M. Frédéric DAVID était jusqu'à présent membre de la commission, sa fonction d'adjoint ne lui permet plus d'en faire partie. Mme Emmanuelle MATHEY propose de le remplacer. Le conseil valide à l'unanimité.
- ⇒ Renouvellement des deux CDD : Après explications de Mme Sandrine FARRIS, le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement pour un an des contrats de Mmes Fabienne LAMOTE (agent technique) et Murielle LIBET (ATSEM)
- ⇒ Fiches de poste des agents : Mme Sandrine FARRIS informe l'assemblée que les fiches de poste de M. Christophe PANNETIER et Mme Fabienne LAMOTE sont en cours d'élaboration.
- ⇒ RODP pour les ouvrages GRDF : Mme Sandrine FARRIS rappelle à l'assemblée la délibération du conseil en date du 24.07.2020 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz (avec valorisation du montant chaque année). Elle précise qu'une délibération donnant délégation à M. Patrick LACOSTE en qualité de nouveau maire est nécessaire afin de percevoir chaque année le montant de la redevance.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation au maire pour la durée du mandat pour calculer le montant de la redevance et émettre le titre de recettes correspondant.
- ⇒ Adhésion au service de paiement en ligne PAYFIP : Mme Sandrine FARRIS explique à l'assemblée que par décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018, il est donné obligation aux collectivités territoriales de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne. Un dispositif de paiement en ligne appelé PayFip existe et peut être développé soit sur le site de la collectivité soit sur le site de la DGFIP.

Afin de mettre en place ce service, il y a lieu de signer une convention avec la trésorerie (D.G.F.I.P.) et remplir un formulaire d'adhésion. Le prestataire informatique devra ensuite être contacté afin d'établir la connexion PayFip. Mme Sandrine FARRIS propose à l'assemblée de valider l'adhésion à PayFip. Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de valider l'adhésion à Payfip et autorise le Maire à compléter le formulaire d'adhésion, signer la convention correspondante et accomplir toutes les démarches nécessaires.

- ⇒ Décisions modificatives : Mme Sandrine FARRIS fait part à l'assemblée de la nécessité d'effectuer deux modifications budgétaires (virements de crédits d'un compte à un autre) afin, d'une part, de pouvoir rembourser au Département de Saône-et-Loire un acompte de subvention de 3944 € perçu au titre de l'appel à projets 2016 pour le projet de restauration de l'église (pour lequel l'ensemble des travaux initialement prévu n'a pas été réalisé), et d'autre part, afin d'amortir les travaux réalisés par le SYDESL en 2020 (BTS P. Croix Blanche – Entrée du village) pour un montant de 2707.86 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer des virements de crédits comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152	3944.00 €	
D 2152	2708.00 €	
D 1323		3944.00 €
D 2041582		2708.00 €

GESTION DU TERRITOIRE / PROTECTION DU PATRIMOINE :

- ⇒ Monsieur Patrick LACOSTE fait un point sur le dossier Vidéo protection (crédits prévus au budget), sur la facture reçue dernièrement de l'entreprise Bouygues ES et sur le montant des subventions attribuées. M. Patrick LACOSTE propose de distinguer la vidéo protection et la vidéosurveillance ; il suggère la mise en place d'une vidéosurveillance au local technique – Points d'apport volontaires - indépendante du système de vidéo protection. Des devis seront sollicités en ce sens pour présentation au conseil. Une réunion publique à destination des habitants de la commune est envisagée en présence de la Gendarmerie et de l'entreprise Bouygues le 28 Août prochain dans la cour de l'école primaire (date à confirmer)

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite au signalement effectué par des administrés concernant un arbre menaçant de tomber en bord de Seille, M. Frédéric DAVID a rencontré le propriétaire, M. Guy BOURCET qui a confirmé que l'arbre serait coupé en septembre.
- Un téléphone portable professionnel (compatible SMS, MMS et Internet) va être acheté à l'agent en charge de la garderie/cantine afin de lui permettre de recevoir les informations transmises régulièrement par les parents d'élèves (plannings, etc.). M. Patrick LACOSTE se charge de se renseigner auprès de notre fournisseur téléphonique (Orange PRO).
- pour répondre à plusieurs demandes, M Patrick LACOSTE propose une diffusion par mail des comptes-rendus de conseils municipaux aux habitants intéressés (s'inscrire préalablement en mairie).
- M. Patrick LACOSTE fait un point sur le dossier en cours du PLUI et propose la création d'un groupe de travail référent au sein du conseil.
- M. Jérémy FERRE fait un point sur la dernière réunion du SIVOM du Louhannais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30.